



**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT NAZAIRE EN ROYANS**

SEANCE DU 22 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT NAZAIRE EN ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. SAUDAX Rémi, Maire.

Date de la convocation et date d'affichage :

Le 18 du mois de mars.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : M. Rémi SAUDAX, Maire, Mme Maryline LUCAS et MM. Denis PARMENTIER, Romuald DOUCIN, adjoints, MM. Nicolas BERNAUS, Alain NAVARRO, Georges DA COSTA MOREIRA, Dominique GIMELLE, Mmes Karine BRUYERE, Laurence BUSSANC et Nathalie LEGEAI, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

M. Mathieu RUSSO et Mmes Mathilde BERTHET, Fanny LONGUET et Perrine BREYTON.

Pouvoirs donnés :

Mme BERTHET ayant donné pouvoir à M. PARMENTIER.

M. RUSSO ayant donné pouvoir à M. DA COSTA MOREIRA.

Mme BREYTON ayant donné pouvoir à Mme BRUYERE.

Secrétaire de séance : M. DA COSTA MOREIRA.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il présente M. Gilles Couiller, trésorier de La Chapelle en Vercors.

Ordre du jour :

I / Approbation du conseil municipal du 1^{er} mars 2021

II / Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

III / Projets de délibérations :

- 10- Examen et vote du compte administratif Eau 2020
- 11- Examen et vote du compte de gestion Eau 2020
- 12- Affectation des résultats du budget Eau
- 13- Examen et vote du compte administratif Assainissement 2020
- 14- Examen et vote du compte de gestion Assainissement 2020
- 15- Affectation des résultats du budget Assainissement
- 16- Examen et vote du compte administratif Communal 2020
- 17- Examen et vote du compte de gestion Communal 2020
- 18- Affectation des résultats du budget Communal
- 19- Vote du budget Eau 2021
- 20- Vote du budget Assainissement 2021
- 21- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 22- Vote de la liste des subventions à verser aux associations
- 23- Vote du budget Communal 2021

IV / Questions diverses

I / Approbation du conseil municipal du 1^{er} mars 2021

Les membres présents du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars à l'unanimité.

II / Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

EPORA :

Monsieur le Maire rappelle que la MGEN a mis en vente le château ainsi que les bâtiments et terrains autour. Il informe que la commune si elle le souhaite peut préempter. Cette vente présentant un intérêt d'aménagement urbain et foncier intéressant, pour une opération, Monsieur le Maire informe les élus qu'il a désigné EPORA comme bénéficiaire du droit de préemption urbain en tant que subdélégué du conseil municipal, en vue de constituer les réserves foncières nécessaires à la réalisation de cette opération.

III / Délibérations

D 2021_03_10 : vote du compte administratif 2020 EAU

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
Le Maire s'est retiré lors du vote du compte administratif 2020. L'assemblée délibérante, sous la présidence de Mme Lucas, adjointe au Maire		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	36 753,00
	Réalisé :	11 952,29
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	36 753,00
	Réalisé :	21 753,24
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	154 494,00
	Réalisé :	69 579,72
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	154 494,00
	Réalisé :	161 815,23
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		9 800,95
Fonctionnement :		92 235,51
Résultat global :		102 036,46

ADOPTÉ à 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Année 2020 avec une caf nette positive de 22 794 €. Bilan positif.

D 2021_03_11 : Examen et vote du Compte de Gestion 2020 Service EAU

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 SERVICE EAU	
Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.	
Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.	
Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.	
Vu le rapport de M. le Maire, le conseil municipal, Après en avoir délibéré,	
Vote le compte de gestion 2020 service eau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.	

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

M. Gilles Couiller, trésorier commente le compte de gestion en apportant son analyse financière.

D 2021_03_12 : Affectation des résultats 2020 Budget EAU

AFFECTATION DES RESULTATS 2020	
L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	19 550,70
- un excédent reporté de :	72 684,81
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	92 235,51
- un excédent d'investissement de :	9 800,95
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	9 800,95
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	92 235,51
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	92 235,51
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	9 800,95

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

D 2021_03_13 : Vote du Compte Administratif 2020 ASSAINISSEMENT

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
Le Maire s'est retiré lors du vote du compte administratif 2020. L'assemblée délibérante, sous la présidence de Mme Lucas, adjointe au Maire	
vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :	
Investissement	
Dépenses	Prévu : 37 605,00
	Réalisé : 15 533,76
	Reste à réaliser : 0,00
Recettes	Prévu : 37 605,00
	Réalisé : 32 604,99
	Reste à réaliser : 0,00
Fonctionnement	
Dépenses	Prévu : 143 108,00
	Réalisé : 99 020,24
	Reste à réaliser : 0,00
Recettes	Prévu : 143 108,00
	Réalisé : 150 493,21
	Reste à réaliser : 0,00
Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	17 071,23
Fonctionnement :	51 472,97
Résultat global :	68 544,20

ADOPTÉ à 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Année 2020 avec une caf nette positive de 8 115 €, un peu faible mais positive.

D 2021_03_14 : Examen et vote du Compte de Gestion 2020 Service ASSAINISSEMENT

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. le Maire,
le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 service assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

M. Gilles Couiller, trésorier commente le compte de gestion en apportant son analyse financière.

D 2021_03_15 : Affectation des résultats 2020 Budget ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 765,94
- un excédent reporté de :	45 707,03
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	51 472,97
- un excédent d'investissement de :	17 071,23
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	17 071,23
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	51 472,97
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	51 472,97
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	17 071,23

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

D 2021_03_16 : Vote du Compte Administratif 2020 BUDGET COMMUNAL

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Maire s'est retiré lors du vote du compte administratif 2020. L'assemblée délibérante, sous la présidence de Mme Lucas, adjointe au Maire

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 431 122,99
	Réalisé :	575 959,28
	Reste à réaliser :	77 689,00
Recettes	Prévu :	1 431 122,99
	Réalisé :	541 996,56
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	943 557,13
	Réalisé :	706 973,57
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	943 557,13
	Réalisé :	988 453,18
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-33 962,72
Fonctionnement :	281 479,61
Résultat global :	247 516,89

ADOPTÉ à 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

D 2021_03_17 : Examen et vote du compte de gestion 2020 communal

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. le Maire,
le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

M. Gilles Couiller, trésorier commente le compte de gestion en apportant son analyse financière.

D 2021_03_18 : Affectation des résultats 2020 du budget COMMUNAL

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	54 839,39
- un excédent reporté de :	226 640,22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	281 479,61
- un déficit d'investissement de :	33 962,72
- un déficit des restes à réaliser de :	77 689,00
Soit un besoin de financement de :	111 651,72

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	281 479,61
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	111 651,72
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	169 827,89
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	33 962,72

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Un besoin de 111 651,72 € pour financer les travaux du Centre Bourg, lié à la non-réalisation du prêt qui sera fait en fin d'année. Le DGD des travaux du pont du ruisseau rouge n'a pas été réceptionné ; il y avait de petits travaux à finaliser.

D_2021_03_19 : vote du budget primitif 2021 EAU

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 70 069,00

Recettes : 70 069,00

Fonctionnement

Dépenses : 161 369,00

Recettes : 161 369,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	70 069,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	70 069,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	161 369,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	161 369,00	(dont 0,00 de RAR)

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

L'essentiel du budget porte sur la réparation et l'entretien du réseau. En 2021, prévoir la pose de compteurs sur les trop pleins pour une meilleure maîtrise du réseau, entretien des bornes à incendie, problème de canalisation à clarivaux. Beaucoup de factures impayées en eau. Des relances ont été faites mais des

provisions sont à constituer en 2021 et des admission en non valeurs de dettes (2015 à 2018) sont à faire. Avec la fermeture de la trésorerie, le recouvrement va être plus difficile. Cette année, la facturation de l'eau sera basée sur 9 mois de consommation afin de permettre une relève en mai et une facturation plus tôt avec un lissage des factures d'eau et d'assainissement.

D 2021_03_20 : vote du budget primitif 2021 ASSAINISSEMENT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021		
L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de ,		
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :		
Investissement		
Dépenses :	34 954,00	
Recettes :	34 954,00	
Fonctionnement		
Dépenses :	130 073,00	
Recettes :	130 073,00	
Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	34 954,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	34 954,00	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	130 073,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	130 073,00	(dont 0,00 de RAR)

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

La facturation de l'assainissement sera basée sur 9 mois de consommation Beaucoup de factures impayées en assainissement. Des relances ont été faites mais des provisions sont à constituer en 2021 et des admission en non valeurs de dettes (2015 à 2018) sont à faire. On constate depuis plusieurs années un auto financement faible et que la commune n'a plus de marche de manoeuvre pour ses investissements ; ceci car la participation versée au SMABLA est très importante. Pour 2021 et les années à venir, il reste encore des zones du village à raccorder sur le réseau d'assainissement. Cela suppose de faire rentrer de nouvelles recettes et de mettre en place sur la facture d'assainissement une participation SMABLA.

D 2021_03_21 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de **18.26 %** + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de **15.51%** ; soit au total **33.77 %**.

Monsieur le Maire propose de voter les cités ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE,0 ABSTENTION :

Les taux votés pour 2021 pour la commune de Saint-Nazaire-en-Royans seront les suivants :
TFPB:33.77%
TFPNB:40.14%

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

D 2021_03_22 : vote d'une somme globale pour le versement de subventions aux associations en 2021

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'inscrire la somme globale de 4 000 euros au compte 6574 en dépenses de fonctionnement. Les demandes de subventions seront étudiées et seront attribués sur des projets qui répondent à des besoins locaux.

Les subventions suivantes seront versées comme discuté lors des conseils municipaux précédents :

- Croix-Rouge : 100 €
- Comité d'animation La Matinière : 100 €
- Les Pionniers du Vercors : 100 €
- Les Yeux Fertiles : 200 €
- Cap Triathlon Events (vercorsman) : 1500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- APPROUVE le montant globale de 4 000 € à inscrire au compte 6574
- APPROUVE ET VOTE le montant des subventions citées ci-dessus

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

D 2021_03_23 : vote du budget primitif 2021 BUDGET COMMUNAL

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 834 171,00

Recettes : 911 860,00

Fonctionnement

Dépenses : 891 851,00

Recettes : 891 851,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 911 860,00 (dont 77 689,00 de RAR)

Recettes : 911 860,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 891 851,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 891 851,00 (dont 0,00 de RAR)

ADOPTÉ à 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer encore. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat verse aux communes la part départementale de la taxe foncière. Les dépenses de fonctionnement en 2020 sont en baisses, dû en autre par la crise sanitaire (covid 19) mais les recettes des produits des domaines sont également en baisse. En 2021, poursuite des travaux d'aménagement du centre Bourg, achat de parcelles de terrains, poursuite de l'entretien de l'éclairage public, remplacement d'un ordinateur au secrétariat, recrutement de personnel pour pallier aux agents en arrêt maladie.

IV /Questions diverses

- Le conseil municipal étant réalisé en présence du percepteur de la Chapelle-en-Vercors, les questions diverses n'étaient pas prévues étant donnée la durée du conseil municipal.

La séance est levée à 21h30.

Signature des membres du conseil municipal :

Maryline LUCAS 1^{er} adjointe

Denis PARMENTIER 2^{ème} adjoint

Romuald-Davy DOUCIN 3^{ème} adjoint

Nicolas BERNAUS

Nathalie LEGEAI

Mathilde BERTHET
(a donné pouvoir à M. PAR-
MENTIER)

Mathieu RUSSO
(a donné pouvoir à M. DA
COSTA MOREIRA)

Perrine BREYTON
(a donné pouvoir à Mme
BRUYERE)

Dominique GIMELLE

Karine BRUYERE

Alain NAVARRO

Laurence BUSSAC

Secrétaire de séance
Georges DA COSTA MOREIRA

Fait et délibéré à Saint Nazaire en Royans,
Rémi SAUDAX, Maire